

het kind zijn, zet dat verhoor geen zoden aan de dijk. Het lijkt mij dus nuttig om te bekijken hoe wij die kinderen beter kunnen beschermen.

Tot slot, ik weet dat de discussie over de meldingsplicht heel moeilijk is, maar de tijd zal raad brengen. De meningen moeten nog rijpen. Er worden zaken opgesomd zoals het feit dat hulpverleners hulp moeten bieden en niet noodzakelijk zaken moeten melden. Waar het echter gaat om kindermishandeling, kinderporno en zo meer, moet er toch een mentaliteitswijziging komen. Die zaken moeten wel gemeld worden. Dat geldt bijvoorbeeld ook voor genitale verminking. Als men weet dat dit in bepaalde milieus gebeurt, moet men niet gewoon zeggen dat daar wantrouwen zal ontstaan tegenover de hulpverlening bij melding. Dan kan men zich ook niet achter schending van de vertrouwensband verschuilen. Op zo'n moment moet er gewoon ingegrepen worden door de hulpverlener.

Ik hoop dat verder debat mogelijk is en ik ben ervan overtuigd dat dit ook wel gevoerd zal worden.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitster**: De vragen nrs. 55030134C, 55030136C, 55030137C, 55030177C, 55030572C, 55030772C, 55030777C, 55030784C, 55030788C en 55031088C van mevrouw Rohonyi worden omgezet in schriftelijke vragen.

12 Questions jointes de

- Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Des places pour les femmes au futur COCS et dans les unités psychiatriques de Haren" (55031074C)
- Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le calendrier et l'organisation du déménagement vers Haren" (55031301C)

12 Samengevoegde vragen van

- Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Plaatsen voor vrouwen in het toekomstige BKOC en in de psychiatrische eenheden van Haren" (55031074C)
- Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De kalender voor en de organisatie van de verhuizing naar Haren" (55031301C)

12.01 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Madame la présidente, pour la première question, je me réfère au texte écrit.

Monsieur le ministre, il semblerait qu'à la prison de Haren aucune place ne sera réservée pour les femmes au sein du futur Centre d'observation clinique sécurisé (COCS) ni dans les unités psychiatriques, car dix cellules spécifiques destinées à les accueillir se trouveront dans l'unité des femmes. Cela éloigne cependant les femmes des équipes soins qui seront présentes dans les unités psychiatriques. En outre, les rapports internationaux soulignent que les femmes en détention ont des profils spécifiques et souffrent notamment très souvent de troubles psychiques.

Pourriez-vous m'indiquer si ces informations sont exactes et, le cas échéant, m'indiquer les raisons pour lesquelles des places n'ont pas été réservées pour les femmes au sein du COCS et de l'unité psychiatrique?

En outre, je voulais vous demander de préciser, parmi les personnes internées qui se trouvent actuellement dans les établissements pénitentiaires, combien sont des femmes et combien sont des hommes? Pourriez-vous également me donner cette information (hommes-femmes) à l'égard de l'ensemble de la population internée (en établissements pénitentiaires et hors établissements pénitentiaires)? Je vous remercie.

J'en viens à ma deuxième question. Monsieur le ministre, il apparaît que le calendrier du déménagement vers Haren a été retardé. J'ai particulièrement en tête le déménagement des détenues de Berkendael qui était prévu pour ce début de semaine et qui aurait été repoussé. J'ai pu visiter la prison de Berkendael le 7 octobre dernier. J'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec trois détenues qui m'ont fait part de leurs inquiétudes par rapport non pas au déménagement lui-même mais au flou dans lequel elles étaient concernant ce déménagement. Elles disposaient de très peu d'informations quant au transfert qui était, à ce moment-là, imminent.

Plusieurs craintes spécifiques ont été soulevées. Elles craignent que leurs effets personnels soient égarés lors du déménagement puisqu'elles ne les déplacent pas elles-mêmes et que si elles n'ont pas de famille ou de proches à l'extérieur auxquels les confier, c'est l'administration qui s'en charge; elles ont visiblement connaissance de cas où des affaires ont été perdues. Elles sont également inquiètes quant à leurs conditions futures et au changement par rapport à leurs conditions actuelles, notamment le type de cellule simple ou double pour certaines qui veulent rester ensemble, le nombre de vêtements auquel elles

ont droit en cellule qui serait diminué selon les bruits qui courent. Elles ont aussi évoqué l'absence de confirmation que certains aménagements dont elles bénéficient pourraient être maintenus. Une des détenues qui poursuit des études supérieures et bénéficie de certaines facilités (accès à un ordinateur, etc.) s'inquiète de savoir si ces dernières seront maintenues.

Comme je le craignais ici la semaine dernière, des détenus de Forest auraient refusé de quitter le préau dans un mouvement de colère parce qu'ils souhaitent obtenir des informations sur leur future situation et sur le futur déménagement, informations qu'ils ne parvenaient pas à obtenir. Monsieur le ministre, visiblement, l'incertitude concerne tant les directrices et directeurs, les membres du personnel que les détenus eux-mêmes. Il importe pour la sérénité de tout le monde que des informations fiables et claires soient disponibles quant au déménagement.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles le déménagement a dû être repoussé? Pourriez-vous nous donner les dernières informations concernant le calendrier et nous préciser quelles mesures pourraient être prises pour assurer une meilleure information tant du personnel que des personnes détenues afin que le déménagement se passe de manière plus apaisée?

12.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Madame Hugon, vous avez posé plusieurs questions.

S'agissant d'abord du futur Centre d'observation clinique sécurisé, il n'existe aucune raison pour que des hommes et des femmes ne puissent pas être hospitalisés dans le même service. C'est également le cas dans un hôpital. Toutefois, et même si aucune chambre particulière n'est attribuée, le COCS peut être divisé en deux petites unités, favorisant aussi une certaine flexibilité supplémentaire.

S'agissant de votre deuxième question, je vous invite à me la poser par écrit. Nous disposons de tous les chiffres, mais je ne vais pas les lire. Mon collaborateur va vous les fournir dans l'immédiat.

Concernant le déménagement, il est normal que des changements majeurs s'accompagnent de résistances et de manifestations d'anxiété. C'est très humain, et les prisons ne font pas exception à cette tendance de l'être humain. Ce phénomène s'applique certainement à un grand projet tel que celui du déménagement vers Haren, qui est très

complexe et implique de nombreux partenaires: le changement de lieu, les méthodes de travail, les nouveaux collègues, les nouvelles fonctions, la modification du trajet pour le personnel, une vie quotidienne différente pour les détenus, de nouvelles modalités de visite, un cadre de vie neuf offrant plus d'autonomie. Il est normal que cela s'accompagne de beaucoup d'anxiété et d'émotion. Énormément d'informations ont été communiquées au cours des derniers mois et semaines, mais cela n'ôte rien à l'importance du changement. En outre, nous ne pouvons pas apporter de réponses à toutes les préoccupations dans l'immédiat. Je connais très bien le directeur et je l'apprécie, tout comme son équipe.

Dans les semaines et mois à venir, les gros efforts de communication déjà entrepris seront maintenus – et cela, avec toutes les parties concernées. Cependant, il a toujours été indiqué que la relocalisation de Berkendael et de Forest serait prioritaire par rapport à celle – progressive – du site de Saint-Gilles. Leurs dates respectives sont désormais fixées et connues.

Le déménagement des détenus de Berkendael et Forest se déroulera dans l'ordre prévu, mais sera reporté de quelques semaines. Un journal a précisé: "La journée d'action syndicale contre la hausse des prix de l'énergie organisée ce jeudi par un syndicat aura des implications en termes de personnel, justifie l'administration pénitentiaire. Les vacances scolaires doivent aussi être prises en compte pour les grilles de service, ajoute-t-elle. Dans un contexte de pénurie, l'exercice est compliqué." Le déménagement aura lieu après les vacances d'automne. L'emménagement des détenus de Berkendael est donc prévu pour les 7 et 8 novembre. Puis, la semaine suivante, ce sera le tour des détenus de Forest.

12.03 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Pour ce qui concerne ma première question, les chiffres vont donc m'être transmis, ce dont je me réjouis. Je note également avec plaisir que vous évoquez la possibilité de prévoir des places pour les femmes ou même de procéder à une division par deux, si c'est nécessaire, afin d'assurer la flexibilité dans le futur COCS.

J'en arrive à ma deuxième question. Bien sûr, tout grand projet génère une certaine anxiété. Je ne sais pas s'il s'agit de résistance au changement. Toujours est-il que des personnes qui ont peu de prise sur leurs conditions quotidiennes sont gagnées par de l'anxiété complémentaire. Mais le

problème principal réside surtout dans le fait qu'elles ont l'impression de ne pas avoir accès à des informations qui peuvent nous paraître peu importantes, mais qui le sont pour elles. Par exemple, j'ai évoqué la question du nombre de vêtements dont elles disposeront. Il s'agit effectivement d'une question qui les préoccupe.

J'ai bien noté les nouvelles dates. Je trouve un peu étonnantes les justifications avancées pour le retard d'un mois. Il est en effet question d'un mouvement de grève d'un jour et de vacances scolaires qui sont prévues de longue date. Je suppose que la raison principale réside surtout dans les difficultés de pourvoir aux postes nécessaires au sein du personnel.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

13 Question de Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Les difficultés d'accès des services externes aux prisons de Bruxelles" (55031090C)

13 Vraag van Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De moeilijke toegang tot de Brusselse gevangenis voor de externe diensten" (55031090C)

13.01 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le Ministre,

Cela fait plusieurs mois que les services externes des prisons bruxelloises alertent sur les difficultés d'accès rencontrées dans l'exercice de leurs missions auprès des personnes détenues. Le rôle qu'ils jouent dans leur quotidien est pourtant fondamental. En réponse à ma question posée en juin dernier (V55029229C), vous indiquiez qu'une réévaluation de la situation serait faite au 1er juillet et qu'un suivi serait réalisé durant l'été. Vous comptiez sur la baisse de la population pénitentiaire pendant la période estivale mais également sur l'ouverture de la prison de Haren pour palier au problème de surpopulation carcérale rendant plus difficile l'accès aux services externes.

Nous sommes à l'automne et ces difficultés perdurent. La mobilisation d'une partie du personnel pénitentiaire sur le site de la prison de Haren – dans un contexte de sous-effectif chronique d'agent.e.s – a des conséquences de plus en plus lourdes sur le travail des services externes. Si ceux-ci sont autorisés théoriquement à entrer, il arrive que les badges verts leur permettant de circuler ne leur soient pas délivrés,

impliquant pour eux de travailler dans le couloir, sans possibilité de respecter le secret professionnel, ou de se rendre dans un parloir avocat duquel ils seront expulsés en cas de manque de places et d'arrivée d'un avocat sur les lieux.

Un mal-être généralisé est en outre observé tant chez les personnes détenues – qui voient leur accès aux préaux et aux douches régulièrement refusé – que auprès des agent.e.s. La situation est donc de plus en plus explosive au sein des prisons bruxelloises (mises au cachots, bagarres, etc.), privant les personnes détenues d'une partie de leurs droits.

Une réévaluation de la situation a-t-elle été faite au premier juillet dernier? Si oui, quelles conclusions ont pu être tirées?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour garantir un accès suffisant aux travailleuses et travailleurs des services externes, dans l'attente de la fermeture définitive des prisons de Bruxelles?

Les services externes s'interrogent quant aux conditions de travail qui seront les leurs à la prison de Haren. Bénéficieront-ils d'un local aménagé pour du co-working ? Pourront-ils entrer avec leur ordinateur portable ?

Comment comptez-vous garantir aux personnes détenues des prisons de Bruxelles le respect de leurs droits, dans l'attente de leur déménagement vers Haren ?

13.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Madame la présidente, chère collègue, la situation continue d'être suivie de très près. La population bruxelloise, au 17 octobre, est de 910 détenus sur le site de Saint-Gilles, 148 sur le site de Forest et 79 sur le site de Berkendael. En novembre, comme je l'ai dit, ils seront transférés à la prison de Haren. Ensuite, les détenus du site de Saint-Gilles suivront de manière échelonnée.

Suite aux incidents survenus à la prison de Forest à la fin de la semaine dernière, une partie des détenus ont été transférés en urgence vers d'autres prisons.

Face à une telle situation, c'est-à-dire une surpopulation, un transfert en urgence de certains détenus, une préparation de déménagement, il est évident que les problèmes journaliers sont nombreux. Les services font tout leur possible pour gérer au mieux. Mais il ne peut être exclu que des problèmes opérationnels puissent